

Mise à jour pour les abonnés SEDAR®

Le 29 juillet 2016

Modification du barème des droits d'une autorité réglementaire

Newfoundland and Labrador Securities Commission

Actuellement, les droits de 50 \$ pour le dépôt de l'Annexe 45-106A1 ne figurent pas dans SEDAR. Les déposants peuvent y sélectionner les droits pour le dépôt de l'Annexe 45-102A1, qui sont les mêmes que pour l'Annexe 45-106A1 ou envoyer un chèque à l'ordre de Newfoundland Exchequer à l'adresse suivante : Govt of NL, Second Floor West Block, Confederation Building, P.O. Box 8700, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6. Veuillez indiquer le numéro de projet et les droits pour le dépôt de l'Annexe 45-106A1 sur le chèque.

PEI Securities Office

Le Prince Edward Island Office of the Superintendent of Securities a récemment modifié le barème des droits pour le *licensing*, le dépôt et les activités de prise de décision à l'Île-du-Prince-Édouard. Une copie du *An Act to Amend the Securities Act* est disponible à l'adresse suivante:

http://www.assembly.pe.ca/bills/pdf_chapter/65/2/chapter-27.pdf. Le 13 mai 2016, la modification a reçu la sanction royale et plus récemment, le lieutenant-gouverneur en conseil a approuvé la proclamation du *An Act to Amend the Securities Act* laquelle sera en vigueur le 1^{er} août 2016. La proclamation peut être consultée dans la *Royale Gazette* à l'adresse:

<http://www.gov.pe.ca/securities/index.php3?number=62243&lang=E>

Les modifications appropriées seront apportées avec la mise à jour des codes SEDAR du 22 août 2016. Dans l'intervalle, les déposants devraient indiquer le montant du droit révisé dans la description du droit existant dans SEDAR. Une prochaine mise à jour pour les abonnés fournira les renseignements à l'égard de cette mise à jour des codes.

<p>Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le poste de service des ACVM au 1-800-219-5381 ou au sedar@csa-acvm.ca.</p>
